

**DEMANDE DE BUDGET ADDITIONNEL POUR LE
FONDS EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE POUR
L'EXERCICE FINANCIER 2011-2012**

TABLE DES MATIÈRES

1. AUTORISATION DU PLAN D'ACTION 2011-2012	3
2. RÉSULTATS AU 31 MAI 2012.....	3
3. DEMANDE AFIN D'AUTORISER LA HAUSSE DU BUDGET ANNUEL POUR L'EXERCICE 2011-2012	3
3.1 CLIENTÈLE CII	4
3.2 CLIENTÈLE À FAIBLE REVENU ET À VOCATION SOCIOCOMMUNAUTAIRE, CLIENTÈLE RÉSIDENTIELLE, NOUVELLES TECHNOLOGIES ET PROJETS DE DÉMONSTRATION ET GESTION ET COMMERCIALISATION	6
4. CONCLUSION	6
ANNEXE A	8

1 **1. AUTORISATION DU PLAN D'ACTION 2011-2012**

2 Dans sa décision D-2011-182 du 25 novembre 2011, la Régie de l'énergie (« la « Régie »)
3 autorisait la mise en œuvre des 10 programmes du Plan d'action soumis par le Fonds en
4 efficacité énergétique (le « FEÉ ») ainsi que le budget demandé de 4,2 M\$.

5 **2. RÉSULTATS AU 31 MAI 2012**

6 Comme la Régie peut le constater à l'annexe A, le tableau 1 *Prévisions révisées 2011-2012*,
7 indique que le FEÉ a déjà utilisé plus de 51 % du budget approuvé, soit 2,1 M\$, en date du 31
8 mai 2012. Cependant, en raison du nombre important de dossiers reçus dans les dernières
9 semaines et de ceux à venir, les aides financières qui demeurent à être versées dépasseront le
10 budget approuvé par la Régie dans sa décision D-2011-182.

11 Il est à noter que ce dépassement budgétaire potentiel n'avait pas été observé lors des
12 prévisions antérieures, notamment lors du dépôt du complément de preuve du dossier
13 R-3790-2012 *Intégration des programmes du FEÉ au PGEÉ à la suite de la décision*
14 *D-2010-116*, en raison de l'évolution postérieure des éléments qui justifient cette révision
15 budgétaire.

16 **3. DEMANDE AFIN D'AUTORISER LA HAUSSE DU BUDGET**
17 **ANNUEL POUR L'EXERCICE 2011-2012**

18 Compte tenu des résultats des programmes de la clientèle CII obtenus jusqu'ici, mais surtout de
19 l'augmentation dans les dernières semaines des demandes de participation et par conséquent,
20 de la révision des prévisions établies, le Comité de gestion du FEÉ a adopté à l'unanimité, le
21 12 juin 2012, une proposition demandant qu'une demande soit déposée à la Régie. L'extrait du
22 compte rendu de la rencontre du 12 juin se lit comme suit :

23 « Le directeur général et Benoît Paillé informent les membres du COGE que deux des
24 programmes du FEÉ, soit le PC410 et le PC440, remportent un très grand succès et que le
25 budget actuellement autorisé par la Régie de l'énergie sera épuisé au cours des prochaines
26 semaines à la vitesse que les dossiers à traiter et à payer entrent.

27 **Proposition**

28 ➤ Il est proposé que le personnel du FEÉ rencontre l'équipe des Affaires
29 réglementaires de Gaz Métro afin de les informer de la nécessité d'obtenir un

Budget additionnel pour le FEÉ pour l'exercice financier 2011-2012, R-3808-2012

1 budget additionnel de 3,5 M\$ afin d'être en mesure d'honorer et de payer les
2 demandes d'aides financières jusqu'à la fin des opérations du FEÉ, soit le 30
3 septembre 2012. Par la suite et avec l'aide de Gaz Métro, le FEÉ présentera, dès
4 que possible, une demande d'aide financière supplémentaire de 3,5 M\$ et ce, en
5 sus de son budget actuellement autorisé par la Régie de l'énergie. »

6 Cette proposition vise à obtenir l'autorisation de la Régie de majorer le budget annuel pour
7 l'exercice 2011-2012. La somme supplémentaire demandée est de 3 440 022 \$, ce qui ferait
8 passer le budget annuel du FEÉ de 4 160 430 \$ à 7 600 452 \$ pour l'année se terminant le
9 30 septembre 2012.

10 Il est à noter que cette demande de budget additionnel n'aura pas d'impact tarifaire puisque
11 cette somme sera puisée à même le compte de frais reportés relatif au FEÉ. Or, au 31 mai
12 2012, le solde de ce compte était de 8,5 M\$. Si le FEÉ atteignait ses cibles révisées d'ici le
13 30 septembre 2012, le solde du compte de frais reportés relatif au FEÉ serait d'environ 3 M\$
14 lors de l'abolition du celui-ci au 30 septembre 2012.

15 Le tableau 1 de l'annexe A présente le budget révisé en soutien à la présente demande, ainsi
16 que les modifications prévues en termes de participants et de mètres cubes de gaz naturel
17 économisés pour chacun des programmes du FEÉ.

18 Par souci de précision, l'équipe du FEÉ a ventilé, par programme et par marché, les ajouts
19 budgétaires requis pour compléter l'année 2011-2012. Les explications relatives aux principales
20 révisions budgétaires sont présentées dans les sections suivantes.

21 **3.1 Clientèle CII**

22 L'ajustement budgétaire provient exclusivement du marché CII et totalise le montant
23 supplémentaire demandé de 3 440 022 \$.

24 Deux programmes nécessitent spécifiquement un ajustement budgétaire à la hausse. Tout
25 d'abord, en date du 31 mai 2012, une somme totalisant 888 136 \$, soit 409 894 \$ de plus que le
26 budget initialement prévu, a déjà été versée à 11 participants dans le programme PC 410
27 (Nouvelles constructions efficaces). De surcroît, selon les informations obtenues par les firmes
28 de génie-conseil et les clients ayant des demandes en attente d'approbation au FEÉ, 14 autres
29 participants pourraient compléter sous peu la construction de leur nouveau bâtiment avant la
30 date butoir du 30 septembre 2012. Les aides financières pour ces nouveaux participants

Budget additionnel pour le FEÉ pour l'exercice financier 2011-2012, R-3808-2012

1 devraient atteindre, selon les estimations du FEÉ, 1 584 958 \$. Le FEÉ anticipe donc pour ce
2 programme un dépassement budgétaire de l'ordre de 1 994 852 \$, en comparaison avec la
3 prévision initiale qui était de 478 242 \$.

4 En premier lieu, il faut remarquer que l'augmentation de la participation au programme
5 *Nouvelles constructions efficaces* est notamment due au rehaussement des aides financières
6 de 50 % en 2010-2011. Les cibles du programme PC 410 ont bien été élevées en prévision
7 d'une éventuelle augmentation de la participation, mais étant donné que les projets prennent en
8 moyenne de un à trois ans à se réaliser, beaucoup plus de projets soumis en 2011 se sont
9 effectivement terminés cette année. En deuxième lieu, il faut remarquer que plusieurs nouvelles
10 demandes ont aussi été déposées depuis le début de l'année à cause de la popularité
11 grandissante des projets LEED (Leadership in Energy and Environmental Design). En troisième
12 lieu, un dernier facteur responsable de l'augmentation de la participation au programme est la
13 réception des dernières demandes provenant du programme *Validation de la conception des*
14 *bâtiments neufs* de Ressources naturelles Canada (RNC). Ce programme de RNC a cessé de
15 recevoir des demandes depuis le 31 mars 2011, mais dû à des délais de traitement importants,
16 le FEÉ a reçu plusieurs dossiers au printemps 2012 provenant de Ressources naturelles
17 Canada. Ces éléments n'avaient pas été identifiés lors de l'établissement des prévisions dans
18 le plan d'action 2011-2012 ni dans le complément de preuve du dossier R-3790-2012
19 *Intégration des programmes du FEÉ au PGEÉ à la suite de la décision D-2010-116.*

20 Le deuxième programme pour lequel une hausse significative de budget s'avère nécessaire est
21 le programme PC 440 (Chauffage solaire) et ce, même si seulement 37 % du budget a été
22 dépensé au 31 mai 2012. L'effet de saisonnalité est responsable de la faible proportion des
23 projets complétés au 31 mai 2012. En effet, la grande majorité des projets d'implantation de
24 systèmes de chauffage solaire se font au printemps et à l'été pour se terminer au début de
25 l'automne. Le FEÉ anticipe donc pour ce programme un dépassement budgétaire de l'ordre de
26 1 445 170 \$, en comparaison avec la prévision initiale qui était de 1 241 400 \$.

27 L'augmentation des demandes d'aide financière reçues dans le cadre du programme de
28 chauffage solaire est en grande partie due à l'augmentation significative des ventes d'un des
29 principaux acteurs dans le domaine du solaire au Québec à la suite du lancement d'une
30 importante campagne publicitaire télévisée au printemps. Étant donné que cette entreprise est
31 responsable d'environ 90 % des projets soumis dans le cadre du programme de chauffage

1 solaire, l'augmentation considérable de leurs ventes a eu pour effet d'augmenter de façon
2 substantielle la participation dans les dernières semaines. À cela, il faut aussi ajouter que la
3 nature et les dimensions des projets diffèrent du cas type qui avait été utilisé pour les prévisions
4 initiales. En effet, les projets sont généralement de taille plus importante que ce qui avait été
5 prévu.

6 Il est aussi important de souligner que l'incertitude causée par la dissolution du FEÉ est aussi
7 responsable de l'augmentation de la participation dans les programmes PC 410 et PC 440. En
8 effet, nombreux consultants et clients se hâtent à fournir les documents nécessaires afin de
9 s'assurer de participer avant le 30 septembre 2012, date à laquelle le FEÉ, dans sa forme
10 actuelle, cessera ses activités.

11 Enfin, notons que les prévisions d'économies de gaz naturel sont aussi substantiellement à la
12 hausse à la suite de la réalisation des projets en cours ou à venir prochainement. En effet, les
13 économies d'énergies prévues totalisent maintenant plus de 4,7 Mm³ de gaz naturel
14 comparativement à une prévision initiale de 2,0 Mm³ pour la clientèle CII. Par ailleurs, les
15 économies totales prévues sont supérieures de 121,3 % à la prévision initiale alors que le
16 budget total révisé demandé serait, lui, augmenté de 82,6 %.

17 **3.2 Clientèle à faible revenu et à vocation sociocommunautaire,**
18 **clientèle résidentielle,**
19 **nouvelles technologies et projets de démonstration et**
20 **gestion et commercialisation**

21 Aucun ajustement du budget n'est prévu pour les programmes de la clientèle à faible revenu et
22 à vocation sociocommunautaire, de la clientèle résidentielle, pour le programme Nouvelles
23 technologies et projets de démonstration ainsi que pour la gestion et la commercialisation. Les
24 résultats au 30 septembre 2012 pour ces programmes devraient être en ligne avec les
25 prévisions budgétaires de la Cause tarifaire 2012.

26 **4. CONCLUSION**

27 Par sa présente demande, Société en commandite Gaz Métro demande à la Régie d'autoriser
28 l'augmentation du budget prévu pour l'année 2011-2012 du FEÉ du montant supplémentaire
29 demandé, soit 3 440 022 \$.

- 1 Le FEÉ souligne, à cet égard, que le nombre de dossiers reçus dans les dernières semaines
- 2 justifie l'urgence de la situation afin d'éviter un dépassement budgétaire non autorisé et
- 3 d'assurer au FEÉ le maintien d'un fonds de roulement suffisant pour être en mesure d'effectuer
- 4 les versements d'aide financière et ce, jusqu'au 30 septembre 2012.

Budget additionnel pour le FEÉ pour l'exercice financier 2011-2012, R-3808-2012

Annexe A

Tableau 1 : Prévisions révisées 2011-2012

1er octobre 2011 au 30 septembre 2012	Participants (prévision)	Participants (réels)	Participants (prévus)	Participants (prévision)	Économies nettes prévues	Économies nettes (réelles)	Économies nettes (prévues)	Économies nettes (prévues)	Budget	Contributions payées	Contributions prévues	Contributions prévues
		1er oct. 2011 au 31 mai 2012	1er juin 2012 au 30 sept. 2012	RÉVISÉS		1er oct. 2011 au 31 mai 2012	1er juin 2012 au 30 sept. 2012	RÉVISÉES		1er oct. 2011 au 31 mai 2012	1er juin 2012 au 30 sept. 2012	RÉVISÉES
	nb	nb	nb	nb	m ³	m ³	m ³	m ³	\$	\$	\$	\$
FR et SOCIOCOMMUNAUTAIRE												
PFR 160 - Récupérateurs	15	1	14	15	3 165	392	2 773	3 165	15 885 \$	1 296 \$	14 589 \$	15 885 \$
PS 120 - Rénovations	20	2	18	20	115 240	22 203	93 037	115 240	230 480 \$	44 405 \$	186 075 \$	230 480 \$
PS 150 - Récupérateurs	2	0	2	2	8 800	0	8 800	8 800	30 800 \$	0 \$	30 800 \$	30 800 \$
PS 151 - Solaire	2	0	2	2	18 000	0	18 000	18 000	108 000 \$	0 \$	108 000 \$	108 000 \$
TOTAL	39	3	36	39	145 205	22 595	122 610	145 205	385 165 \$	45 702 \$	339 463 \$	385 165 \$
RÉSIDENTIELS												
PR 330 - Fenêtres (UDT)	175	87	88	175	27 755	15 983	11 772	27 755	86 975 \$	51 363 \$	35 612 \$	86 975 \$
PR 340 - Récupérateurs (UDT)	40	2	38	40	10 452	206	10 246	10 452	16 000 \$	800 \$	15 200 \$	16 000 \$
TOTAL	215	89	126	215	38 207	16 189	22 018	38 207	102 975 \$	52 163 \$	50 812 \$	102 975 \$
CII												
PC 410 - Construction	6	11	14	25	310 857	598 990	1 056 639	1 655 629	478 242 \$	888 136 \$	1 584 958 \$	2 473 094 \$
PC 420 - Rénovation	72	40	32	72	1 278 707	474 068	804 639	1 278 707	1 065 600 \$	404 186 \$	661 414 \$	1 065 600 \$
PC 440 - Solaire	25	7	24	31	366 206	135 121	1 542 206	1 677 327	1 241 400 \$	455 821 \$	2 230 749 \$	2 686 570 \$
PC 460 - Récupérateurs	8	0	8	8	49 920	0	49 920	49 920	153 600 \$	0 \$	153 600 \$	153 600 \$
TOTAL	111	58	53	136	2 005 690	1 208 179	3 453 404	4 661 583	2 938 842 \$	1 748 143 \$	4 630 721 \$	6 378 864 \$
Nouvelles technologies et démonstrations												
									200 000 \$	-4 434 \$	204 434 \$	200 000 \$
TOTAL PROGRAMMES	365	150	215	390	2 189 102	1 246 962	3 598 033	4 844 995	3 626 982 \$	1 841 574 \$	5 225 430 \$	7 067 004 \$
Sensibilisation												
									20 000 \$	0 \$	20 000 \$	20 000 \$
Gestion et commercialisation												
									513 448 \$	293 369 \$	220 079 \$	513 448 \$
TOTAL									533 448 \$	293 369 \$	240 079 \$	533 448 \$
Grand total	365	150	215	390	2 189 102	1 246 962	3 598 033	4 844 995	4 160 430 \$	2 134 943 \$	5 465 509 \$	7 600 452 \$

Note: Les économies nettes prévues pour la période du 1er juin au 30 septembre ainsi que les contributions prévues pour la période du 1er juin au 30 septembre des programmes PC410 et PC440 ne sont pas calculées à partir du cas type, mais correspondent à une estimation des aides financières réelles à payer d'ici le 30 septembre.